



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Interpellation

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 18-INT-104

Déposé le : 23.01.18

Scanné le : _____

Art. 115 et 116 LGC L'interpellation est une demande d'explications ou de précisions adressée au CE sur un fait du gouvernement ou de son administration. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE et peut être développée oralement devant le GC. Les questions qu'elle contient sont exprimées de telle manière que le CE puisse y répondre et sont suffisamment précises pour qu'une réponse courte y soit apportée dans le délai légal (attention : ne pas demander un rapport, auquel cas il s'agit d'un postulat).

*Délai de réponse dès le renvoi au CE : **trois mois**.*

Titre de l'interpellation

Camps de ski : comment le canton va-t-il appliquer l'arrêt du Tribunal fédéral du 7 décembre 2017 ?

Texte déposé

Suite à un recours de citoyens thurgoviens contre la nouvelle loi du canton de Thurgovie relatif à l'école publique, le Tribunal fédéral a jugé le 7 décembre 2017 que les camps de ski doivent être gratuits pour les parents d'élèves, si ce n'est le coût de l'alimentation qui peut être facturé, soit environ 80 francs par enfant.

Dans le canton de Vaud, il est prévu à l'art. 132 lit. f de la LEO que les communes prennent en charge : les camps, courses d'école et voyages d'études, sans les charges salariales des enseignants et accompagnants, sous réserve d'une participation financière des parents.

L'art. 137 al. 2 lit. d LEO dispose quant à lui que, dans les limites, et selon les modalités fixées par le règlement d'application, les parents peuvent être appelés à participer pour tout ou partie aux frais découlant des camps, courses d'école et voyages d'étude.

Selon l'art. 113 du Règlement d'application de la LEO, une directive fixe les modalités de financement des courses d'école, camps et voyages d'étude, notamment le montant maximum de la contribution qui peut être demandée aux parents.

La Directive n° 134 du DFJC relative aux activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire prévoit, à son paragraphe 8, qu'en règle générale, la contribution qui peut être demandée aux parents n'excède pas 60 francs par jour.

Il a, à de nombreuses reprises, été rappelé l'importance pour les enfants des activités physiques et sportives, et de la découverte de nouvelles activités, notamment le ski, lors de camps scolaires. Ces camps, dans un canton comme le nôtre qui accueillera les Jeux olympiques de la Jeunesse en 2020, doivent être encouragés et maintenus. Cette décision est d'autant plus à contre-courant lorsque l'on sait que la pratique du sport et ces semaines spéciales favorisent la socialisation et

l'intégration, mais qu'ils sont surtout l'occasion d'offrir de l'activité physique aux enfants, un des meilleurs moyens de faire de la prévention en matière de surpoids et de sédentarité. Est-il besoin de rappeler que ces phénomènes touchent de plus en plus nos petits Vaudois ?

Cet arrêt risque de créer une politique d'incitation de la pratique du sport à deux vitesses, selon les capacités financières des communes.

Dans ce contexte, je prie le Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

1. Le Canton va-t-il modifier sa Directive n° 134 du DFJC, cas échéant ses textes légaux, et les adapter aux considérants rendus par le Tribunal fédéral ?
2. Dès lors que les communes doivent financer la différence entre le coût du camp et la participation des parents, le Canton va-t-il apporter une aide financière aux communes pour ces camps ?
3. Le Canton est-il en mesure de chiffrer l'impact financier de cette nouvelle jurisprudence en cas de reprise de celle-ci dans la législation vaudoise ?
4. Le Canton prendra-t-il des mesures pour encourager d'une manière ou d'une autre la continuation des camps scolaires, que ce soit de ski ou autre ?
5. Comment le Canton compte-t-il éviter une politique d'incitation de la pratique du sport à deux vitesses, selon les capacités financières des communes ?

D'avance je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Commentaire(s)

Conclusions

Souhaite développer



Ne souhaite pas développer



Nom et prénom de l'auteur :

Florence Bettschart-Narbel
Groupe PLR

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Nicolas Croci-Torti
Groupe PLR

Signature(s) :



Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Aminian Taraneh

Aschwanden Sergej

Attinger Doepper Claire

Baehler Bech Anne

Balet Stéphane

Baux Céline

Berthoud Alexandre

Betschart Anne Sophie

Bettschart-Narbel Florence

Bezençon Jean-Luc

Blanc Mathieu

Bolay Guy-Philippe

Botteron Anne-Laure

Bouverat Arnaud

Bovay Alain

Buclin Hadrien

Buffat Marc-Olivier

Butera Sonya

Byrne Garelli Josephine

Cachin Jean-François

Cardinaux François

Carrard Jean-Daniel

Carvalho Carine

Chapuisat Jean-François

Cherbuin Amélie

Cherubini Alberto

Chevalley Christine

Chevalley Jean-Bernard

Chevalley Jean-Rémy

Chollet Jean-Luc

Christen Jérôme

Christin Dominique-Ella

Clerc Aurélien

Cornamusaz Philippe

Courdesse Régis

Cretegnny Laurence

Croci Torti Nicolas

Cuendet Schmidt Muriel

Deillon Fabien

Démétriades Alexandre

Desarzens Eliane

Dessemontet Pierre

Devaud Grégory

Develey Daniel

Dolivo Jean-Michel

Dubois Carole

Dubois Thierry

Ducommun Philippe

Dupontet Aline

Durussel José

Epars Olivier

Evéquo Séverine

Favrod Pierre Alain

Ferrari Yves

Freymond Isabelle

Freymond Sylvain

Freymond Cantone Fabienne

Fuchs Circé

Gander Hugues

Gaudard Guy

Gay Maurice

Genton Jean-Marc

Germain Philippe

Gfeller Olivier

Glardon Jean-Claude

Glauser Nicolas

Glauser Krug Sabine

Gross Florence

Guignard Pierre

Induni Valérie

Jaccard Nathalie

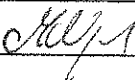
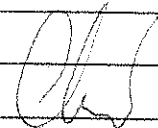
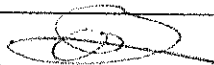
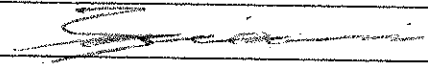
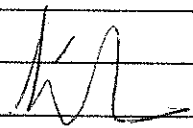
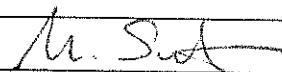
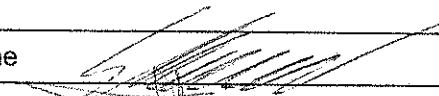
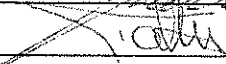
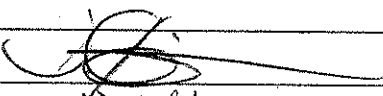
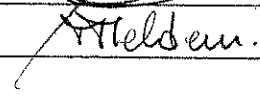
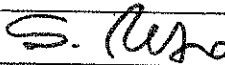
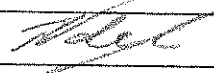
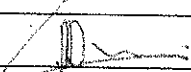
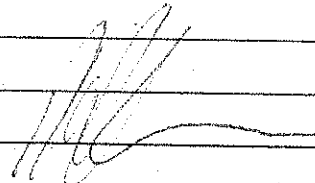
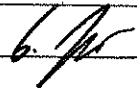
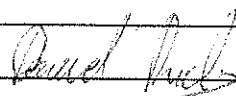
Jaccoud Jessica

Jaques Vincent

Jaquier Rémy

Jobin Philippe

Liste des député-e-s signataires – état au 1^{er} janvier 2018

Joly Rebecca	Neyroud Maurice 	Rydlo Alexandre
Jungclaus Delarze Susanne	Nicolet Jean-Marc	Ryf Monique
Keller Vincent	Paccaud Yves	Schaller Graziella
Krieg Philippe	Pahud Yvan	Schelker Carole 
Labouchère Catherine	Pernoud Pierre André	Schwaar Valérie
Liniger Philippe	Petermann Olivier 	Schwab Claude
Lohri Didier	Podio Sylvie	Simonin Patrick 
Luccarini Yvan	Pointet François	Sonnay Eric
Luisier Brodard Christelle 	Porchet Léonore	Sordet Jean-Marc
Mahaim Raphaël	Probst Delphine	Stürner Felix
Marion Axel	Radice Jean-Louis	Suter Nicolas 
Masson Stéphane 	Rapaz Pierre-Yves	Tafelmacher Pauline
Matter Claude 	Räss Etienne	Thuillard Jean-François
Mayor Olivier	Ravenel Yves	Treboux Maurice
Meienberger Daniel 	Rey-Marion Alette	Trolliet Daniel
Meldem Martine 	Rezso Stéphane 	Tschopp Jean
Melly Serge	Richard Claire	van Singer Christian
Meyer Keller Roxanne	Riesen Werner	Venizelos Vassilis
Miéville Laurent	Rime Anne-Lise 	Volet Pierre 
Miéville Michel	Rochat Fernandez Nicolas	Vuillemin Philippe
Mischler Maurice	Romanens Pierre-André 	Vuilleumier Marc
Mojon Gérard	Romano-Malagrifa Myriam	Wahlen Marion 
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wüthrich Andreas
Mottier Pierre François 	Rubattel Denis	Zünd Georges 
Neumann Sarah	Ruch Daniel 	Zwahlen Pierre